



"BAPTÊME" D'APNÉE AIDA FRANCE (V 1.1 Mai 2018)

AIDA France reconnaît le concept de Baptême en apnée et le définit comme suit :

Un baptême en apnée est prise de contact avec le monde de l'apnée. Il peut se faire en mer, en lac ou en piscine. Cette première prise de contact se fait en 3 ou 4 séances au maximum.

Le baptême est proposé à partir de 6 ans, au sein d'un établissement affilié à AIDA France.

Le baptême est encadré par un AIDA instructor (ayant un statut actif au niveau international) ou initiateur AIDA France, tous deux licenciés à AIDA France.

Pour les jeunes, l'encadrant est au minimum un AIDA instructor actif figurant sur la liste AIDA France des instructeurs AIDA habilités à encadrer des jeunes.

Le baptême ne nécessite ni licence ni certificat médical.

En mer, pour les adultes, le baptême se déroule dans l'espace proche (0-6m) ou l'espace médian (0-20m). Il incombe à l'encadrant de prendre en compte les acquis de chaque apnéiste pour leur déterminer un espace d'évolution. Le taux d'encadrement est de 1 encadrant pour 8 élèves au maximum.

Pour les jeunes, le baptême se déroule dans une profondeur correspondant aux recommandations AIDA France pour les jeunes quant à la profondeur. Une autorisation parentale est demandée pour les mineurs en préalable à toute pratique, même si c'est une initiation. Le taux d'encadrement est de 1 encadrant pour 6. Dans certains cas, selon le niveau des jeunes et l'appréciation de l'encadrant, il est possible d'atteindre un ratio de 1 pour 8.

En piscine, il n'y a pas de limite de temps ou distance en apnée statique ou dynamique pour ce baptême chez les adultes, les limites étant déterminées par le bon sens de l'encadrant. Pour les jeunes en piscine toutefois, il conviendra de rester dans les limites des recommandations AIDA France pour les jeunes.